

Les soins de support – Mesure 42 Du Plan Cancer

La mesure 42 du plan cancer prévoit le développement des soins de support et insiste notamment sur le développement de la prise en charge de la douleur et de la psycho-oncologie.

Cette évolution doit s'inscrire en complémentarité de la mesure 43 du plan cancer concernant les soins palliatifs et des programmes nationaux « Soins palliatifs et douleur ».

Il devra s'appuyer sur les organisations, institutions et acteurs existants. L'objectif est que toute personne, quel que soit l'endroit où elle se trouve, puisse bénéficier des soins de support et d'un accompagnement approprié.

Les soins de support sont définis par l'ensemble des soins et soutien nécessaires aux personnes malades, parallèlement au traitement spécifique, lorsqu'il y en a, tout au long des maladies graves.

Cette approche globale de la personne malade suppose que l'ensemble des acteurs de soins impliqués en cancérologie prennent en compte la dimension des soins de support dans la prise en charge de leur patient y compris en termes de continuité des soins.

Le projet de soins vise donc à assurer la meilleure qualité de vie possible aux patients sur le plan physique, psychologique et social en prenant en compte la diversité de leurs besoins, ceux de leur entourage et ce quel que soit leur lieu de soin

Les soins de support ne sont pas une nouvelle spécialité mais se définissent comme une organisation coordonnée de différentes compétences impliquées conjointement aux soins spécifiques oncologiques dans la prise en charge des malades.

Les besoins répondent tout au long de la maladie et des suites de la maladie et en complément des traitements spécifiques aux besoins des patients et de leur entourage pour prendre en compte principalement :

la douleur- la fatigue - les problèmes nutritionnels - les troubles digestifs

la prise en charge psychologique - l'accompagnement social

la réadaptation fonctionnelle - les soins palliatifs - l'accompagnement

Le patient peut recourir à des soins de support à tout moment de sa maladie. L'analyse des besoins en soins de support est réalisé dès le début de la maladie par le service référent dans lequel le patient est accueilli puis tout au long de l'évolution de celle-ci, c'est-à-dire lors des phases curatives et palliatives ainsi que dans les suites de la maladie.